

Le 19 novembre 2021

**APPEL AUX CANDIDAT(E)S A UNE FONCTION  
D'EDUCATEUR/EDUCATRICE – ECONOMOME**

**DANS UNE ECOLE SECONDAIRE INFERIEURE ORDINAIRE**

Coordonnées du P.O.

ASBL Collège Sainte Marie

Rue de Tournai, 17 7700 Mouscron

Coordonnées de l'école

Collège Sainte Marie DOA

Rue de Tournai, 17 7700 Mouscron

**Date présumée d'entrée en fonction** : immédiate

Temps plein

Nature de l'emploi :

Emploi **temporairement vacant**.

Durée présumée du remplacement : date indéterminée, avec possibilité de voir le poste devenir définitivement vacant à terme.

Motif du remplacement : congé de maladie du titulaire du poste.

Les dossiers de candidature doivent être réceptionnés, au plus tard le 29 novembre 2021 à 12h00.

- déposées contre accusé de réception ;
- et/ou de préférence par envoi électronique avec accusé de réception ;
- à l'attention de Serge Raveschot, président du Pouvoir Organisateur à l'adresse courriel [serge.raveschot@yahoo.fr](mailto:serge.raveschot@yahoo.fr) et de madame Anne Simon à l'adresse [anne.simon@csmarie-mouscron.be](mailto:anne.simon@csmarie-mouscron.be)

Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation et un CV.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Anne Simon, directrice du DOA - 0494 52 89 89

Destinataires de l'appel :

Les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du Pouvoir organisateur et toutes les personnes extérieures intéressées

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.

## **Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction**

La fonction d'éducateur-économiste<sup>1</sup> est accessible :

- I. Soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 ou à l'article 8 §1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> et 8 § 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux personnes remplissant les conditions de titre, notamment, mentionnées au point I. ci-dessous).

### **I. Les conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire**

Le/la candidat/e doit répondre aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Jouir des droits civils et politiques ;

2<sup>o</sup> Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'AGCF du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française<sup>23</sup> ;

3<sup>o</sup> Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

4<sup>o</sup> Être de conduite irréprochable ;

5<sup>o</sup> Satisfaire aux lois sur la milice ;

6<sup>o</sup> Avoir répondu à l'appel à candidatures.

- II. Soit dans le respect des conditions visées à l'article 42 §1<sup>er</sup> du décret du 6 juin 1994, à l'article 53 §1<sup>er</sup> du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 ou à l'article 8 §2 alinéa 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées au point II ci-dessous).

### **II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire :**

1<sup>o</sup> Avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation<sup>4</sup> ;

<sup>1</sup>Cette fonction ne concerne pas le réseau de l'enseignement organisé par la Communauté française qui n'organise pas la fonction d'éducateur-économiste.

<sup>2</sup>Ou une des variantes de ces titres de capacité en vertu de l'article 16, §7 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

<sup>3</sup>Voir annexe 3.

<sup>4</sup>Calculée conformément au statut concerné.

2° Être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;

3° Être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Educateur-Économe dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Educateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur <sup>5</sup>
Educateur-économe dans l'enseignement de promotion sociale	Educateur-secrétaire	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur-secrétaire

Dans son appel aux candidats, le P.O. a la liberté de reprendre un seul ou les deux accès possibles.

## **Annexe 2 : Profil de fonction**

### **Le référentiel des missions**

### **La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction d'économe comprend :**

### **La liste des compétences comportementales obligatoires<sup>6</sup> :**

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe

<sup>5</sup>Entrent également en ligne de compte les membres du personnel visés par l'article 290bis du décret du 11 avril 2014 précité. Cet article indique que « *Tout membre du personnel couvert par les mesures transitoires de la section 1 ou répondant aux conditions fixées à l'article 285 de la section 3 et qui en vertu des dispositions réglementaires en matière de titres applicables jusqu'au 31 août 2016 était dans les conditions d'accès à une fonction de sélection ou de promotion est considéré comme étant encore dans les conditions d'accès à ces fonctions.* ».

<sup>6</sup>**Toutes les compétences obligatoires reprises à l'article 50 bis §2 du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 doivent apparaître dans l'appel à candidatures.** Le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié, mentionne à l'article 61 sexies/3 §2 1° que : « La sélection des candidats se fonde sur le profil de fonction élaboré par le Pouvoir organisateur (...) et sur l'évaluation des compétences techniques et comportementales, assorties d'indicateurs de maîtrise, et leur compatibilité avec le projet éducatif et pédagogique du PO. »

4. <b>S'adapter</b>
5. <b>Faire preuve de fiabilité</b>
6. <b>Avoir le sens de l'écoute et de la communication</b>

**La liste des compétences comportementales et techniques** au choix du Pouvoir organisateur

**1° Être exemplaire et capable de produire du sens**

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve et de discrétion. Faire preuve de loyauté et respecter la dignité de la fonction. <b>Faire preuve de fiabilité.</b>	B	10
b. Connaître et promouvoir les missions du système éducatif en Communauté française.	B	0
c. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement.	B	0
d. <b>Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.</b>	A	10
e. Être conscient de ses forces et points de développement, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction et en conformité avec sa lettre de mission.	B	5
f. Acquérir une méthode de travail adéquate. Respecter les délais et échéances ; établir des priorités. Faire preuve d'organisation en cohérence avec la vie de l'école.	B	10

**2° Participer au pilotage de l'école au jour le jour**

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. <b>Résoudre des problèmes.</b> Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	5
b. Organiser, dans le cadre de sa délégation, les services des membres du personnel ouvrier et employé, au jour le jour, en conformité avec la législation sociale.	B	5

c. Gérer différents types de réunions.	A	0
d. Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	B	5
e. Comprendre les aspects juridiques et économiques relatifs à la gestion financière et matérielle d'un établissement scolaire y compris les marchés publics.	B	5
f. Maîtriser les principes de comptabilité générale et de gestion ; établir des comptes et budgets au sein d'une ASBL d'enseignement. Analyser un devis, des offres de fournisseurs.	B	10
g. Pouvoir utiliser les outils informatiques liés à la fonction : logiciels bureautiques de base et logiciels spécifiques à la gestion économique et financière d'un établissement scolaire.	B	10
h. Maîtriser les techniques de base dans la gestion des bâtiments, les équipements, le suivi de travaux et les programmes de subventionnement.		0
i. Être sensible à la sécurité et au bien-être au travail.	A	5

### 3° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. <b>Analyser l'information.</b> Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école sur le plan matériel et financier en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives, en collaboration avec la direction.	B	5
b. Développer, stimuler ou soutenir les pratiques innovantes. Cultiver la curiosité.	A	0
c. Participer à une culture de travail collaboratif et d'échanges de bonnes pratiques en interne et en externe.	A	5
d. Collaborer avec les partenaires extérieurs en fonction des délégations reçues.	B	0

### 4° Travailler en équipe au service de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération

a. <b>Avoir le sens de l'écoute et de la communication</b> ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance.	B	5
b. <b>S'intégrer et travailler en équipe.</b> Gérer des équipes sous la délégation de la direction.	B	5
c. Prévenir et gérer les conflits.		0
d. Gérer les attentes et objectifs pour les membres du personnel sous sa responsabilité, dans le cadre de sa délégation ; analyser leurs forces/faiblesses et leur donner du feedback, définir et gérer une stratégie de formation.	A	0

Le profil reprend aussi les critères principaux de sélection des candidats et la pondération attribuée à chacun d'eux. Il peut comprendre des conditions d'engagement complémentaires, soit obligatoires, soit constituant un atout pour le poste à pourvoir. <sup>7</sup>

### Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° **Niveau de maîtrise (A)** : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° **Niveau de maîtrise (B)** : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

### Annexe 3. Titres de capacité (AGCF 14 mai 2009)

1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire	
1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle
Candidat/bachelier en sciences de gestion Candidat/bachelier en sciences économiques Candidat/bachelier en sciences économiques et de gestion Candidat/bachelier ingénieur de gestion Candidat/bachelier ingénieur commercial	Li

<sup>7</sup>Décret du 1<sup>er</sup> février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié à l'article 50 bis §2. Le PO est libre de déterminer le nombre de critères de sélection et leur pondération. Toute compétence ne doit pas nécessairement être évaluée dans le cadre de la procédure de recrutement.



Li

Li

Li

In

M

In

M

## 2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court

Gradué/bachelier en comptabilité-administration

Gradué/bachelier en comptabilité

Gradué/bachelier en marketing

Gradué/bachelier en commerce extérieur

Gradué/bachelier en commerce

Gradué/bachelier en management

Gradué/bachelier en marketing-management

Gradué/bachelier en sciences commerciales et administratives

AESI - section Commerce

AESI - section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

AESI - sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

AESI-bachelier sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

### 3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long

1<sup>er</sup> cycle

Candidat en Sciences commerciales  
Bachelier en gestion de l'entreprise  
Candidat/bachelier ingénieur commercial

### 4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1

Gradué/bachelier en comptabilité  
Gradué/bachelier en marketing  
Gradué/bachelier en marketing-management  
Gradué/bachelier en management  
Gradué en gestion-marketing  
Gradué/bachelier en commerce extérieur  
Gradué/bachelier en commerce  
Gradué/bachelier en sciences commerciales et administratives

#### Et leurs variantes actuelles

AESI commerce (PE-TC)
AESI sciences économiques et sciences économiques appliquées (PE-TC)
Bachelier en commerce et développement (PE-TC)
Candidat en économie commerciale (PE-TL)
Candidat en sciences économiques appliquées (PE-TL)
Candidat en sciences économiques et sociales (PE-TL)
Candidat en sciences économiques, sociales et politiques (PE-TL)
ESEC : marketing (PS-TC)
Graduat en commerce (PE-TC)
Graduat en commerce extérieur (PE-TC)
Graduat en comptabilité (PE-TC)
Graduat en gestion - marketing (PS-TC)
Graduat en marketing (PE-TC)
Graduat en marketing-management (PS-TC)
Graduat en comptabilité (PS-TC)
Gradué : commerce (PS-TC)
Gradué : commerce extérieur (PS-TC)
Gradué : distribution - marketing (PE-TC)

Gradué : gestion - marketing (PE-TC)
Gradué : marketing - gestion commerciale (PE-TC)
Gradué : marketing (PS-TC)
Gradué : marketing management (PS-TC)
Gradué commerce extérieur et transports internationaux (PS-TC)
Gradué en distribution - marketing (PE-TC)
Gradué en distribution (PE-TC)
Gradué en distribution commerce extérieur (PE-TC)
Gradué en distribution et marketing (PE-TC)
Gradué en gestion - marketing (PS-TC)
Ingénieur commercial et de gestion (PE-TL)
Licence en administration des affaires (finances, banques, assurances) (PE-TL)
Licence en administration des affaires (PE-TL)
Licence en administration et gestion (PE-TL)
Licence en sciences actuarielles (PE-TL)
Licence en sciences commerciales et administratives (PE-TL)
Licence en sciences commerciales et consulaires (PE-TL)
Licence en sciences commerciales et financières (PE-TL)
Licence en sciences de gestion (PE-TL)
Licence en sciences économiques (PE-TL)
Licence en sciences économiques appliquées (PE-TL)
Licence en sciences économiques et sociales (PE-TL)
Licence post-universitaire en sciences économiques et sociales (PE-TL)
Maître en administration et gestion (PE-TL)
Maître en sciences de gestion (PE-TL)
Maître en sciences économiques (PE-TL)
Maître en sciences économiques appliquées (PE-TL)
Maîtrise en administration des affaires (finances, banques, assurances) (PE-TL)
Maîtrise en administration et gestion
Maîtrise en sciences économiques (PE-TL)
Maîtrise en sciences économiques et sociales (PE-TL)
Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée (PE-TL)
Master en sciences actuarielles (PE-TL)
Master en sciences commerciales (PE-TL)
Master en sciences de gestion (PE-TL)
Master en sciences économiques (PE-TL)
Master ingénieur de gestion (PE-TL)
Technicien supérieur en commerce (PE-TC)
Technicien supérieur en comptabilité - administration (PE-TC)
Technicien supérieur en comptabilité (PE-TC)
Technicien supérieur en distribution (PE-TC)
Technicien supérieur en distribution et marketing (PE-TC)